



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

Dix-neuvième session

Genève, 30 juin - 2 juillet 2010

Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

**Mise à jour de la troisième édition révisée du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) - Divers**

Corrections à la troisième édition révisée du SGH

Note du secrétariat*

1. Au chapitre 3.1, tableau 3.1.2, dernière ligne (« poussières/brouillards »)

Deuxième colonne, *remplacer* par

0	< Catégorie 1 ≤	0.05
0.05	< Catégorie 2 ≤	0.5
0.5	< Catégorie 3 ≤	1.0
1.0	< Catégorie 4 ≤	5.0
<i>Catégorie 5 - Voir note de bas de page de 3.1.2.5.</i>		

2. La correction au paragraphe A4.3.11.6 de l'annexe 4 ne s'applique pas à la version française.
-

* Conformément au rapport du sous-comité d'experts lors de sa dix-huitième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/36, par. 18).